

Actualités

Mairie de Saint-Benoît
11, rue Paul Gauvin – BP 11
86281 Saint-Benoît Cedex
Tél. 05 49 37 44 00
Fax : 05 49 37 44 01



Création de deux aires de covoiturage à Saint-Benoît



Toujours respectueuse de son environnement, la ville de Saint-Benoît crée deux aires de covoiturage.

Il s'agit de favoriser le développement d'une solution de transport économique qui participe au respect de l'environnement.

Les quatre places de stationnement spécialement réservées sur le parking de la Hune et Saint-Nicolas permettent l'usage facilité du covoiturage ou le relais vers un autre mode de transport type Vitalis.

Cette pratique en plein développement permet aux automobilistes de réduire leurs frais de transport. Elle facilite aussi les déplacements des personnes sans voiture et/ou éloignées des transports en commun.

Le covoiturage, c'est rouler plus malin, car chaque voiture partagée, c'est une voiture de moins dans le trafic, et ainsi moins de pollution, plus d'économies, moins de circulation, moins de stress, plus de convivialité.

Chaque aire d'accueil de covoiturage, sur les deux parkings de la Hune et Saint-Nicolas, est signalée par un panneau à l'effigie du covoiturage.

Retrouver sur le site de Saint-Benoît, les aires de covoiturage sur le plan de ville <http://www.ville-saint-benoit.fr/bien-vivre/deplacements.html>

- Site de covoiturage dans la région : [Covoiturage Poitou-Charentes](#)
- Site de covoiturage en France : www.123envoiture.com